

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 17 février 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-16/B-00002
Propriétaire(s) : Ron et Laura Gannon-Berg
Emplacement : 3508, chemin 8th Line
Quartier : 20 – Osgoode
Description officielle : partie du lot 31, concession 7
Zonage : AG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent céder une partie de leur bien-fonds aux propriétaires des biens-fonds voisins au sud et à l'ouest en vue de la fusionner avec le bien-fonds situé au 3592, chemin 8th Line.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade entrecoupée totalisant 192,92 mètres sur le chemin 8th Line sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 5,14 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante que les propriétaires du 3592, chemin 8th Line continueront à utiliser comme terre agricole.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 11,10 mètres sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 1,979 hectare. La parcelle est occupée par une maison isolée et deux constructions accessoires (garage et remise) et sera située au 3508, chemin 8th Line.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer une parcelle qui ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-16/A-00004) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds fait aussi actuellement l'objet d'une demande de dérogation mineure (D08-02-16/A-00004) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*